



international
représentation
jeunesse
innovation sociale
fédéralisme
formation

Contribution de la FAGE

Pour une **JEUNESSE** engagée au **coeur** de la **société**

+ d'infos sur
www.fage.org



Pour une **JEUNESSE** engagée
au coeur de la **société**

AVANT PROPOS

La jeunesse a été décrétée comme la priorité du quinquennat par François Hollande. La FAGE, première organisation de jeunes par la taille de son réseau et l'étendue de ses activités, partage cette ambition. Cette volonté doit trouver une traduction concrète par des mesures permettant de transformer profondément et durablement la place des jeunes dans la société.

La présente contribution vise à constituer un document de référence pour l'action publique en matière de jeunesse, en particulier sur les problématiques de l'engagement et du soutien aux initiatives. Elle s'appuie sur les conclusions d'études produites au cours des dernières années, dont certaines ont fait l'objet d'un débat public, ainsi que sur les remontées de terrain permises par le processus participatif propre à la FAGE.

A travers ce texte, il s'agit de poser les bases d'une démarche permettant de renforcer la place des jeunes dans l'espace public et encourager leur participation, sans tomber dans la facilité du paternalisme. Il s'agit d'affirmer le bien-fondé et l'utilité sociale des organisations de jeunes, dirigées par les jeunes eux-mêmes.

La jeunesse y est ici comprise comme la période qui débute à la fin de la scolarité obligatoire et qui court jusqu'à l'insertion complète dans la vie active ; ce qui va de paire avec l'acquisition d'une indépendance vis-à-vis du foyer familial. Bien que les jeunes constituent une catégorie socialement hétérogène, il n'en demeure pas moins que la jeunesse est une période qui tend à s'allonger et qui est caractérisée par des conditions de vie précaires.

Plus qu'une simple énumération de mesures, cette contribution présente une vision politique et ambitieuse de la jeunesse. Au fatalisme de certains, nous préférons l'action militante. Loin de croire à la théorie de la génération sacrifiée, nous faisons le pari d'une jeunesse engagée et partie intégrante de la société.



Pour une **JEUNESSE** engagée
au coeur de la **société**

AVANT **PROPOS**

2

Axe 1 Une action publique globale et concertée⁶
en matière de jeunesse

Axe 2 Les élections, une chance pour renforcer⁷
le rapport des jeunes à la société

Axe 3 Les représentants des jeunes,⁹
trait d'union indispensable

Axe 4 L'engagement, créateur d'un rapport¹¹
direct avec la société

Résumé des **PROPOSITIONS**

14

Références **DOCUMENTAIRES**

15



Pour une **JEUNESSE** engagée
au coeur de la **société**

Axe 1 Une action publique globale et concertée en matière de jeunesse

Régulièrement, les mesures qui composent l'action publique en matière de jeunesse se résument à un empilement de dispositifs propres aux jeunes. En plus d'opposer les jeunes selon leur statut ou leur origine sociale, ces mesures ne favorisent pas la lisibilité des politiques publiques. Qui plus est, rares sont les occasions où les organisations de jeunes sont associées à la concertation et la construction de l'action publique. Au-delà du problème posé par l'absence de dialogue avec les jeunes, cette tendance contribue à creuser encore le fossé qui existe avec la classe politique et renforcer la défiance à l'égard des institutions.

>>> *Le FAGE recommande l'adoption de la méthode de la "clause d'impact jeunesse". Inspirée du Québec, cette pratique consiste à faire figurer dans tout projet de loi un paragraphe faisant état de l'implication des mesures proposées sur les jeunes. Cette clause doit également être introduite dans la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques.*

“ Au-delà du problème posé par l'absence de dialogue avec les jeunes, cette tendance contribue à creuser encore le fossé qui existe avec la classe politique et renforcer la défiance à l'égard des institutions. ”

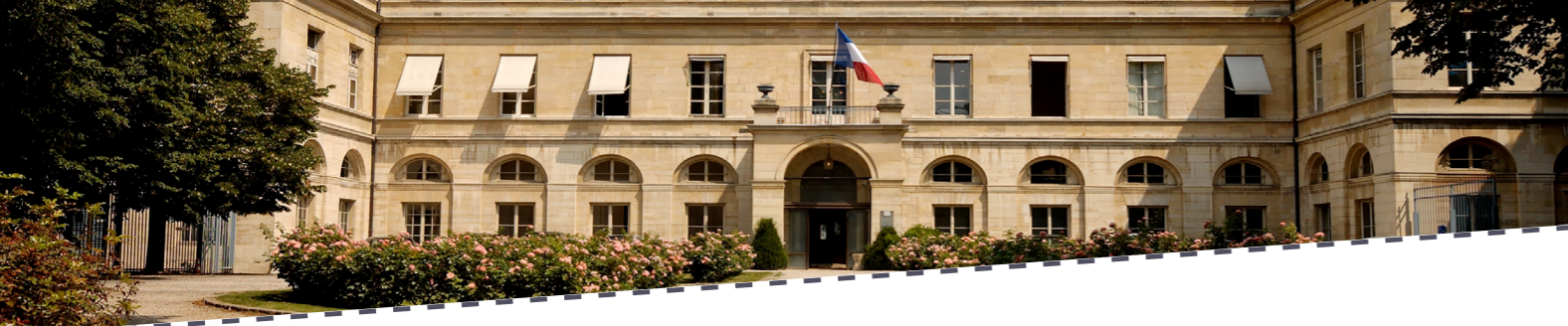
Axe 2 Les élections, une chance pour renforcer le rapport des jeunes à la société

S'il est un critère permettant de caractériser le rapport des jeunes à la politique, la participation aux élections civiles est un indicateur incontournable. Bien que certaines tendances participent plus d'une évolution globale de la société, d'autres sont en revanche spécifiques aux jeunes. De ce point de vue, les différents sondages et enquêtes font état d'une abstention forte chez les jeunes. Au premier tour de l'élection présidentielle de 2012, 27 % des 18–24 ans se sont abstenus contre 19 % pour l'ensemble des Français. A l'instar de leurs aînés, les jeunes pratiquent une hiérarchisation des scrutins : les consultations européennes, législatives et régionales souffrent d'une participation nettement inférieure à celle de la présidentielle, voire des municipales.

Au delà du rôle déterminant de la famille dans le rapport à la politique, le niveau de diplôme et le milieu social sont prégnants. Ainsi, les jeunes pas ou peu diplômés sont marqués par un fort retrait quant à la participation politique. Plus confrontés que leurs semblables aux difficultés socio-économiques, ils sont aussi plus nombreux à confier leurs voix à l'extrême droite. Inversement, les plus diplômés sont attachés à la démocratie représentative : 52 % des jeunes ayant fini leurs études après 21 ans ont confiance dans le Parlement, contre 34 % de ceux les ayant terminées avant 19 ans.

Cet élément déterminant met en lumière les disparités qui existent en matière d'emprise sur le système démocratique. A l'opposé des étudiants inscrits à l'université, régulièrement consultés pour les élections aux conseils centraux ou au conseil d'administration de leur Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), de nombreux jeunes en formation ne disposent pas de la possibilité d'élire des représentants au sein d'instances démocratiques décisionnelles.

>>> *Dans l'optique de permettre à tout jeune en formation d'être représenté, la FAGE demande que toutes les formations supérieures fassent l'objet d'un rapprochement et, à terme, d'une intégration à l'université. Dans l'attente de cette intégration universitaire indispensable afin de renforcer le rapport des jeunes à la société, la composition des conseils de chaque établissement du supérieur doit permettre une représentation de la jeunesse forte et démocratique.*



S'agissant de la représentation au sein des différents conseils centraux des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, le système démocratique universitaire doit faire l'objet d'une communication régulière et accrue, de façon à ce que tout étudiant en ait connaissance.

>>> A ce titre, la FAGE préconise que tout étudiant bénéficie à son arrivée à l'université, d'une sensibilisation au système démocratique instauré dans les différentes structures de la vie étudiante (établissement de formation, CROUS, etc.) et d'une présentation de ses représentants.

La représentation au sein du CA des CROUS doit également faire l'objet d'améliorations. Avec une participation nationale de l'ordre de 9,10 % en novembre 2012 (contre 7,80 % en 2010), d'importants progrès doivent être effectués.

>>> C'est pourquoi, la FAGE demande que le scrutin ait lieu tous les deux ans, au cours du mois de novembre et à une date unique. Cela fera l'objet d'une communication majeure par les pouvoirs publics et d'une campagne nationale ayant nécessairement des retentissements médiatiques forts.

La faible participation aux élections étudiantes et civiles n'est pas une fatalité ! Les jeunes n'hésitent pas à s'engager et à s'intéresser à la représentation du moment que celle-ci a la capacité d'impacter le processus décisionnaire.

>>> Concernant le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) et le conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), la FAGE recommande que des comptes rendus publics soient réalisés par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en reprenant l'intégralité des débats. Donner plus de place aux étudiants en augmentant la part de représentation au sein des instances rendra leur voix plus forte et ainsi leur action plus concrète.

“ La faible participation aux élections étudiantes et civiles n'est pas une fatalité ! Les jeunes n'hésitent pas à s'engager et à s'intéresser à la représentation du moment que celle-ci a la capacité d'impacter le processus décisionnaire. ”

Axe 3 Les représentants des jeunes, trait d'union indispensable

Il est flagrant de constater le décalage entre la société et les représentants au sein des instances démocratiques. L'Assemblée nationale constitue un marqueur de la domination des seniors, des hommes et de certaines catégories socio-professionnelles dans une société vieillissante. Pour la mandature en cours, les députés âgés de plus de 60 ans sont près de quatre fois plus nombreux que ceux de moins de 40 ans. La répartition était pourtant équivalente dans celle qui a été élue en 1981. Sur le plan de la féminisation, les députées représentent seulement un quart de l'hémicycle. Enfin, l'origine socio-professionnelle des députés est majoritairement répartie entre professions intellectuelles supérieures et libérales. Ainsi, la faible diversité et l'âge moyen avancé de la classe politique contribuent à accentuer la défiance des jeunes à l'égard de leurs représentants.

Il convient tout d'abord d'adopter en totalité le principe d'électeur éligible. Alors que l'âge minimal d'éligibilité est fixé à 18 ans pour la majorité des scrutins, les élections sénatoriales font figure d'exception avec un seuil fixé à 24 ans.

>>> La FAGE demande d'abaisser l'âge minimal d'éligibilité au Sénat à 18 ans.

Par ailleurs, il semble pertinent de mettre fin à la singularité française du cumul des mandats et d'aller plus loin dans les dispositions législatives et réglementaires l'interdisant. Il s'agit là de permettre un meilleur fonctionnement des institutions, de rétablir la confiance des citoyens dans leurs élus ainsi que de favoriser le renouvellement et la diversité de la représentation.

La limitation du cumul des mandats doit être abordée par deux angles :

- diachronique, c'est-à-dire un même individu qui détient à plusieurs reprises le même mandat électoral ;
- synchronique, c'est-à-dire un même individu qui détient deux mandats ou plus en même temps, que l'on peut à nouveau diviser entre :
 - cumul horizontal (exercice de mandats de même niveau, qu'il soit national ou local) ;
 - cumul vertical (exercice de mandats de niveau différent, d'une part national, d'autre part local).



S'agissant des ministres, aucune disposition ne limite l'exercice de responsabilités locales, qu'il s'agisse de fonctions exécutives ou de la participation à une assemblée délibérante. A contrario, l'exercice de tout mandat parlementaire leur est interdit par la Constitution. Au regard des responsabilités, cette possibilité de cumul vertical est une entrave au plein exercice des fonctions électives locales, d'une part, et de la fonction ministérielle, d'autre part.

>>> *La FAGE recommande d'interdire aux membres du Gouvernement l'exercice de tout mandat local.*

Dans le cas des parlementaires, aucune disposition ne prévoit d'incompatibilité avec l'exercice d'une responsabilité exécutive locale, ni avec une fonction exercée au sein d'un établissement public de coopération entre collectivités publiques. Au vu des responsabilités du législateur et — dans le cas du député — du caractère national de son mandat, il apparaît que le cumul vertical d'un mandat local avec une responsabilité parlementaire est difficilement compatible.

>>> *La FAGE préconise d'interdire aux députés et députés européens l'exercice de tout mandat local, et de limiter dans le temps le nombre de mandats de parlementaire à trois.*

La défiance des jeunes vis-à-vis de leurs représentants pourra être résorbée en leur permettant de s'exprimer sur les droits et les dispositifs qui les concernent. Il s'agit de mettre en place des modalités permettant la participation des jeunes à la construction des politiques publiques. Ainsi, la création d'un groupe jeunes dans chaque Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) apparaît comme urgent. Une disposition réglementaire doit venir imposer la création d'un collège particulier au sein de chaque CESER dès leur prochain renouvellement, à l'automne 2013.

>>> *La FAGE demande la création d'un groupe organisations étudiantes et mouvements de jeunes dans chaque CESER dès l'automne 2013.*

“ La défiance des jeunes vis-à-vis de leurs représentants pourra être résorbée en leur permettant de s'exprimer sur les droits et les dispositifs qui les concernent. Il s'agit de mettre en place des modalités permettant la participation des jeunes à la construction des politiques publiques. ”

Axe 4 *L'engagement, créateur d'un rapport direct avec la société*

L'engagement, quel que soit sa forme, est un révélateur des aspirations et des valeurs qui traversent la jeunesse. En contre-pied du constat d'un pessimisme grandissant des jeunes dans l'avenir collectif (Eurobaromètre 2006), plusieurs études viennent montrer un désir d'engagement bien présent, mais différent des générations précédentes.

Si l'attractivité des partis politiques et des syndicats est au plus bas (selon le baromètre IFOP de septembre 2010, seuls 9 % des jeunes de 16 à 30 ans font confiance aux partis politiques et 35 % aux syndicats pour améliorer l'avenir) le rapport à la politique est toujours aussi présent, en particulier pour les jeunes les plus diplômés. L'élévation du niveau moyen d'éducation a ainsi permis de développer un sentiment de citoyenneté, mais aussi un jugement plus critique et argumenté à l'égard de la classe politique. Les jeunes sont ainsi moins partisans mais tout aussi politisés que leurs aînés.

Le tissu associatif reste quant à lui une “valeur refuge” pour la majorité des jeunes, qui lui accorde toujours une grande confiance (66 %). La participation bénévole apparaît comme un moyen d'épanouissement personnel et d'ouverture sur la société. Elle contribue au développement de l'économie sociale et solidaire, à travers des activités à forte utilité. Il s'agit d'une façon de donner du sens à son engagement, qui se conjugue souvent avec un développement de l'intérêt pour la politique. Les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire constituent ainsi des espaces privilégiés pour l'apprentissage de la citoyenneté.

S'agissant des modalités de militantisme, les pratiques actuelles prennent des formes plus éphémères et plus ponctuelles qu'auparavant. Les actions protestataires ciblées qui permettent des résultats concrets, telles que les pétitions ou les manifestations, sont plus fréquentes. Par ailleurs, la participation à des groupements à forte dimension sociale et à caractère culturel, voire satirique, est plus répandue (mouvements des Indignés ou Occupy). La culture des jeunes tient de plus en plus à une transmission horizontale, entre pairs, que verticale. En ce sens, l'usage des technologies de l'information et de la communication, en particulier l'internet, a accéléré le changement des modalités de l'engagement.

>>> *De façon à permettre à tout jeune de s'exprimer et générer un bénéfice de citoyenneté, la FAGE préconise de reconnaître les organisations de jeunes comme les interlocuteurs des institutions dans la construction des politiques publiques.*



Pour une **JEUNESSE** engagée
au coeur de la **société**

La reconnaissance et la valorisation des compétences développées en dehors du cadre formel sont un enjeu auquel il faut répondre. Que soit au cours de la formation initiale sous forme de crédits capitalisables, ou tout au long de la vie via le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE), l'appareil de formation doit s'adapter pour mieux prendre en compte les compétences développées en dehors du cadre formel.

>>> La FAGE demande que la formation des bénévoles par les têtes de réseaux associatives fasse l'objet d'un soutien par les pouvoirs publics. Par ailleurs, le FAGE préconise que soient généralisés les dispositifs de reconnaissance et de valorisation des compétences acquises en dehors du cadre formel.

Une des réponses de l'État au désir d'engagement des jeunes est le dispositif du service civique. Depuis sa création en 2010, il a permis à plus de 40 000 jeunes de 16 à 25 ans de s'engager dans un projet d'intérêt général pour une période de six à douze mois.

La FAGE fait partie des organisations qui, dès 2010, se sont fortement mobilisées pour déployer cette nouvelle forme d'engagement qui concernera 100 000 jeunes par an en 2017. Il est indispensable que le service civique soit massifié, franchisse un seuil critique et contribue ainsi à renforcer le contrat social. Cette montée en puissance doit aller de pair avec une amélioration de la qualité du dispositif. En ce sens, la formation civique et citoyenne et l'accompagnement des jeunes, la formation des tuteurs et le développement d'un statut de volontaire en service civique sont essentiels à sa richesse et sa cohérence. Par ailleurs, le peu de moyens publics investis dans le contrôle des structures d'accueil ouvre la voie à des situations où les missions de volontariat sont dévoyées ; stages ou emplois déguisés sont des pratiques courantes malheureusement.

Conformément à l'objectif de mixité sociale défini dans la Loi, le service civique doit permettre à tout individu, quelle que soit sa condition, d'entrer dans le dispositif. Néanmoins une barrière financière fait obstacle à sa démocratisation et exclut d'emblée une partie des candidats potentiels. Bien qu'il existe des indemnités mensuelles, celles-ci ne permettent pas aux jeunes en situation d'indépendance vis-à-vis de leur famille de vivre décemment. Ainsi, un jeune reçoit 573,65 euros par mois, voire 680,15 euros s'il répond à certains critères, ce qui place cette situation en dessous du seuil de pauvreté relatif estimé, en 2010, pour une personne seule, à 803 euros.

“ Permettre au plus grand nombre de jeunes de s'engager dans un cadre choisi, sans discrimination de sexe et d'origine sociale, est un enjeu auquel l'État doit répondre. ”

En outre, la cohérence du service civique tient dans sa conformité aux besoins sociaux. Le législateur l'avait bien compris en permettant l'agrément de missions pour des périodes de six à douze mois. En ce sens, il est nécessaire que la durée des missions soit définie avec souplesse, c'est-à-dire en fonction du projet du jeune et de la structure qui l'accueille. A contrario, une trop grande rigidité mettrait à mal l'équilibre du service civique. Ainsi les contraintes budgétaires ne peuvent donner lieu à une situation où des missions de six mois deviendraient la règle.

>>> La FAGE demande que la montée en puissance du service civique soit associée à une amélioration de l'environnement qualité du dispositif, à une meilleure indemnisation des volontaires et à davantage de souplesse dans la durée des missions.

Permettre au plus grand nombre de jeunes de s'engager dans un cadre choisi, sans discrimination de sexe et d'origine sociale, est un enjeu auquel l'État doit répondre. Plutôt que le millefeuille actuel de dispositifs, un service public doit être organisé sur tout le territoire. Outre la mission d'orientation scolaire, il s'agit de garantir à tous un égal accès à l'information et un accompagnement notamment en matière de culture, de mobilité, de loisirs et de vie citoyenne. Cet interlocuteur doit jouer le rôle de mise en réseau et de support aux initiatives, sans tomber dans une logique paternaliste à l'égard des jeunes. Son organisation doit garantir un accueil physique de proximité, sous forme de guichet unique, ainsi qu'une existence dématérialisée, par le biais d'un site internet dédié.

>>> La FAGE préconise le déploiement d'un service public de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes.

Toutefois, le service civique ne doit pas être le seul dispositif à destination des jeunes. Il ne constitue pas à lui seul une politique publique ! A ce titre, les autres formes de volontariat, telles que le service volontaire européen (SVE) et le volontariat de solidarité internationale (VSI) doivent être développées. Des dispositifs de volontariat doivent ainsi figurer dans le futur programme européen de mobilité des jeunes. Il est également intéressant de développer ce type de programme de mobilité dans le bassin méditerranéen. Les échanges interculturels constituent des solutions originales dans la résorption de conflits entre différents pays.

>>> La FAGE propose que le programme européen de mobilité prévoie un volet volontariat, en Europe et entre les pays du bassin méditerranéen.

Résumé des propositions

1. Adopter la méthode de la “clause d’impact jeunesse” pour tout projet de loi et la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques.
2. Définir dans chaque établissement du supérieur une composition des conseils permettant à tout jeune en formation d’être représenté de façon démocratique, puis rapprocher et, à terme, intégrer à l’université toutes les formations supérieures.
3. Mettre en place une sensibilisation de tout étudiant au système démocratique instauré dans les différentes structures de la vie étudiante (établissement de formation, CROUS, etc.) et une présentation de ses représentants.
4. Organiser le scrutin de renouvellement du CA des CROUS tous les deux ans, au cours du mois de novembre et à une date unique en menant une campagne nationale.
5. Rendre public les comptes rendus du CNESER et du CNOUS réalisés par le Ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche en reprenant l’intégralité des débats.
6. Donner plus de place aux étudiants en augmentant la part de représentation au sein des instances. Abaisser l’âge minimal d’éligibilité au Sénat à 18 ans.
7. Interdire aux membres du Gouvernement l’exercice de tout mandat local.
8. Interdire aux députés et députés européens l’exercice de tout mandat local et limiter dans le temps le nombre de mandats de parlementaire à trois.
9. Créer un groupe organisations étudiantes et mouvements de jeunes dans chaque CESER dès l’automne 2013.
10. Reconnaître les organisations de jeunes comme les interlocuteurs des institutions dans la construction des politiques publiques.
11. Accentuer le soutien des pouvoirs publics à la formation des bénévoles par les têtes de réseaux associatives.
12. Généraliser les dispositifs de reconnaissance et de valorisation des compétences acquises en dehors du cadre formel.
13. Associer la montée en puissance du service civique à une amélioration de l’environnement qualité du dispositif, à une meilleure indemnisation des volontaires et à davantage de souplesse dans la durée des missions.
14. Déployer un service public de l’information, de l’orientation et de l’accompagnement des jeunes.
15. Développer un programme européen de mobilité prévoyant un volet volontariat, en Europe et entre les pays du bassin méditerranéen.

Références documentaires

1. Y. AMSELLEM–MAINGUY et J. TIMOTEO, Atlas des jeunes en France. Les 15–30 ans, une génération en marche, Paris, Autrement, 2012.
2. F. LABADIE (dir.), Inégalités entre jeunes sur fond de crise, Rapport de l’Observatoire de la jeunesse 2012, La documentation française–Injep, 2012.
3. A. DULIN, Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes, Conseil économique, social et environnemental, juin 2012.
4. L. BACH, Faut-il abolir le cumul des mandats ? , Editions Rue d’Ulm/Presses de l’Ecole normale supérieure, 2012
5. A. MUXEL, Avoir vingt ans en politique, Seuil, 2010.
6. Commission sur la politique de la jeunesse – Livre vert, Haut commissaire à la jeunesse, 2009.
7. L’état de la jeunesse en France, Alternatives Economiques Poche n°60, février 2013.

Pour une **JEUNESSE** engagée au coeur de la **société**



| Qu'est-ce que la FAGE ?



La FAGE, organisation représentative des étudiants reconnue par le **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**, est la plus importante fédération associative par la taille de son réseau et l'étendue de ses activités. Elle est la seule organisation étudiante à bénéficier à la fois de l'expertise locale via ses fédérations territoriales et de l'expertise de chaque filière via ses fédérations disciplinaires. **Elle fédère ainsi 2000 associations étudiantes.**

Grâce à son fonctionnement fédéral, **la FAGE est en mesure de porter l'ensemble de vos propositions et de représenter au mieux la diversité de vos établissements et les besoins spécifiques de vos étudiants.** Son modèle démocratique donne à chacun un poids important dans ses prises de décisions et permet de rassembler autour de concepts forts, sans pour autant dicter au niveau local des positions éloignées des réalités concrètes du terrain.

JULIEN BLANCHET

Président de la FAGE

06 86 63 41 44

president@fage.org

MAIXENT GENET

Vice-président de la FAGE

en charge de l'innovation sociale

07 77 94 23 29

maixent.genet@fage.org